



Se préparer en cas d'incendie.

Description

L'incendie du bar Le Constellation à Crans-Montana le soir de la Saint-Sylvestre a saisi d'effroi la Suisse mais aussi la France. A Rouen, un drame d'une pareille nature s'était déroulé durant l'été 2016, faisant 14 victimes. Les similitudes entre les deux événements ont stupéfié les résidents de la résidence Bonvoisin, qui, par ailleurs, aimeraient bien apprendre à évacuer un lieu qui prendrait feu.

Revue de presse de la Résidence Jeanine Bonvoisin.

Présents : Alain, Alberte, André, Hélène, Jacqueline, Jean-Noël, Stéphane ainsi que Françoise, animatrice.

L'incendie du bar Le Constellation à Crans Montana a rappelé un autre drame survenu à Rouen, durant l'été 2016. Les similitudes entre les deux événements sont étonnantes. Hélène se rappelle parfaitement de ce qui s'était passé à l'époque : « Le bar Cuba Libre avait été privatisé pour fêter les 20 ans d'une jeune femme. Le sous-sol avait été transformé, sans autorisation, en boîte de nuit. Des bougies avaient été allumées qui ont mis le feu aux mousses installées pour insonoriser le bâtiment. L'enquête qui a suivi a montré que de nombreuses normes de sécurité n'étaient pas respectées : accès difficile, issues de secours verrouillées, matériaux inflammables utilisés, systèmes de dégagement ou d'alarme inadaptés. Tout cela ressemble tellement à ce qui s'est passé en Suisse ». Alain fait un autre rapprochement : l'incendie valaisan lui rappelle celui du 5-7 à Grenoble en 1970. « Là encore, le non-respect des normes de sécurité avait été pointé du doigt ».

La tragedie de Cran-Montana a particulièrement choqué Stéphane en raison de la jeunesse des victimes : « Beaucoup étaient des mineurs. Un gamin de 14 ans a trouvé la mort. La responsabilité des propriétaires qui accueille des clients aussi jeunes est considérable ! Cette responsabilité a pourtant engendré une chaîne d'irresponsabilités. Alain souligne le manque des contrôles ordonnés par les autorités : « En tant qu'ancien directeur d'établissements socio-culturels, j'ai organisé de nombreux concerts sous des chapiteaux ou en salle ; il était obligatoire d'obtenir une autorisation écrite des pompiers. On engageait des sociétés privées qui plaçaient des agents devant les issues de secours pour qu'elles restent d'accès. On faisait aussi appel à des bâtonniers qui étaient formés à l'accueil du

public et aux évacuations rapides. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi des lieux permanents qui ont pour vocation d'accueillir du public ne respectent pas les mêmes règles que les lieux d'accueil occasionnels. Je me demande également si le personnel dans la boîte valaisanne était formé et en nombre suffisant. En France, des formations existent mais elles sont payantes et non-obligatoires ».

Jean-Noël rappelle que des systèmes pour vaporiser de l'eau en cas de fumée existent depuis longtemps. Ils sont systématiquement utilisés au Etats-Unis. « Pourquoi pas chez nous ? Mais la rationalité économique prime souvent. « Il arrive que des issues de secours soit cadenassées pour empêcher que des spectateurs fassent entrer leurs amis sans payer. On peut comprendre les organisateurs mais, ils prennent des risques terribles en agissant ainsi » avance Alain.

Ce sont les questions de sécurité qui ont surtout mobilisé les résidents à propos de l'incendie en Suisse. Ce qui les a amenés à interroger sur leur propre sécurité au sein de leur résidence. Ils se sont interrogés de n'avoir pas été sollicités pour participer à un exercice d'évacuation depuis plusieurs années. Les extincteurs sont visibles et bien en place, des consignes sont affichées et les espaces sont larges et bien éclairés mais en cas de panique et avec de la fumée se propageant dans les couloirs, cela serait-il suffisant, ce sont-ils inconscients ? Faire l'expérience d'une évacuation pourrait permettre d'éveiller les esprits.

Catégorie

1. hors les murs

Date crée

23/01/2026